

— Aucune ! répondit Mouton.

L'avocat s'était glissé près de la porte avant de faire cette réponse.

Il avait posé une main sur le bouton, tandis que de l'autre il menaçait son adversaire.

Un bon général a toujours soin d'avoir sa retraite assurée, — et Mouton, sous ce rapport, ne lui-sait rien à désirer.

— La première fois que je vins vous entretenir de ce sujet, dit le vieux renard, en tournant à moitié le bouton de la serrure, — nous étions, si j'ai bonne mémoire, dans une position semblable, seulement je n'étais pas aussi fort qu'aujourd'hui, alors il fallait trouver la jeune fille, — tandis qu'aujourd'hui elle est non-seulement trouvée, mais elle est *ici*, — tout près, comme vous savez. Ne bougez pas ! — ou j'ouvre la porte, et alarme la maison !

Delagrave, en effet avec un geste menaçant, s'était à demi soulevé sur sa chaise ; mais il se laissa retomber. Il se sentait vaincu, et il se couvrit la figure de ses mains.

L'avocat laissa voir son triomphe sur chacun de ses traits ridés ; ses petits yeux brillèrent d'un éclat féroce, et ce fut avec une méchanceté infernale, qu'il dit :

— Vous me demandez ma résolution, — vous allez la connaître ; — et je vous jure qu'elle sera immuable comme le destin ! Je vous donne une semaine pour vous retourner comme vous pourrez, et faire ployer votre fille sous ma volonté. Si au bout de ce temps elle refuse de signer le contrat, je remettrai le testament de votre père dans les mains de la fille de votre frère, — d'Emma Delagrave, — et un coup de vent emportera votre maison de cartes.

Henri Delagrave ôta ses mains de dessus son visage. Il était d'une pâleur cadavérique, et ses lèvres tremblantes ; mais son front était contracté, et on voyait que toute la force de son intelligence était concentrée sur la question qu'il allait faire.

— Une semaine, dites-vous ?

Mouton fit un signe affirmatif.

— Juste d'aujourd'hui en sept, dit-il. Vous brûlerez vous-même le testament, — ou Moidrey changera de propriétaires. Pendant sept jours, je ferai le mort, et vous aurez le temps d'agir. Jusque là, donc je vous dis adieu !

Il sortit, et attira vivement la porte derrière lui, comme s'il eut craint un mouvement de la part de Delagrave ; mais celui-ci ne fit aucune tentative pour le retenir. Il resta plusieurs minutes immobile comme une statue, les mains jointes, et les yeux fixés sur l'endroit que venait de quitter l'avocat.

Puis soudainement secouant sa léthargie, il bondit sur ses pieds, en repoussant la chaise avec une telle violence qu'elle roula sur le plancher.

— Misérable ! cria-t-il, en étendant son poing fermé dans la direction de la porte ; — mon cou n'est pas encore sous ton pied, et tu ne m'as pas encore arraché ces propriétés de Moidrey. — Ce n'est pas mon destin que tu viens de sceller, mais le tien !

Il traversa l'appartement, et, saisissant un cordon de sonnette, il le tira violemment ; — puis, il alla se jeter de nouveau dans un fauteuil.

— Allons, dit-il, le moment d'agir est venu, — et, si je ne me trompe pas, l'homme aussi doit être arrivé.

Il se retourna vivement et entendit un pas lourd.

Comme il parlait, une portion de la bibliothèque tourna sur des gonds invisibles, et livra passage à un homme, qui, d'un pas ferme et assuré, s'avança au milieu de l'appartement.

C'était le messager de Rodolphe Mortagne, Matteo l'italien.

XXXVII

Le prix du sang. -- La femme aux deux maris.

Matteo Cordiani était arrivé de la veille à Moidrey, avec des lettres de son maître pour Henri Delagrave.

Il n'y avait, à l'exception du faux testament, que peu de secrets entre Delagrave et Mortagne. Ces deux hommes se connaissaient à fond l'un et l'autre, et s'ils portaient un masque en public, ils se hâtaient de s'en débarrasser dès qu'ils se trouvaient entre eux.

Mortagne, dans ses lettres, racontait avec des expressions de rage, tous les événements que le lecteur connaît déjà. Mais il n'était pas homme à se tenir pour battu, quelque grand qu'eût été son échec. Il avait juré de ne s'arrêter que lorsque ses odieux

projets auraient été réalisés ; et c'est dans ce but qu'il avait envoyé Matteo pour observer le terrain et préparer une nouvelle tentative.

Passant ensuite à Matteo, il le peignait à son ami comme un homme dont il pouvait user en toute confiance, qu'il servait fidèlement son maître, tant qu'on le payait bien, — mais qui, le terme de son engagement une fois expiré, n'hésitait pas, pour une somme quelconque, à lui plonger dans le cœur l'arme dont il s'était précédemment servi pour le défendre.

C'était un brave de la véritable trempe italienne qui, quoique brave comme un lion, ne voyait point de lâcheté à frapper un ennemi dans les ténébres, ni de déshonneur à empocher de l'or payé au prix du sang.

C'était, il faut l'avouer, un terrible instrument dans des mains comme celles de Henri Delagrave.

(A continuer.)



DISTRICT DE KAMOURASKA

Une session de la Cour du Banc de la Reine ayant juridiction criminelle pour le district de Kamouraska, sera tenue au Palais de Justice de St. Louis de Kamouraska, le CINQUIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures A. M.

Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la prison commune de ce district, qu'ils soient alors et là présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous les Juges-de-peace, coronaires, connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges, doit être par eux fait.

V. TACHÉ.

Shérif.

Bureau du Shérif.

St. Louis de Kamouraska, 7 nov. 1870.

DEMANDE AU PARLEMENT

AVIS est par le présent donné qu'il sera demandé à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour les propriétaires de la Pointe et de la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle, un acte pour les incorporer en Société et pour d'autres fins, sous le nom de "Société de la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle," et pourvoir au mode d'en réparer et assigner les actions entre tous les dits co-propriétaires, à raison de leurs parts des dits droits et propriété.

PUBLIC NOTICE

IS hereby given that at the next Session of Parliament, for the Province of Quebec, a demand will be made in behalf of the proprietors of the lot called "la Pointe et la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle," for an act to incorporate them and for other purposes, under the name "Société de la pêche à marsouin de la Rivière-Ouelle," and to provide a mode to divide and assign the shares thereof between all the said co-proprietors, in ratio of their shares in the said rights and properties.

R. MORGAN, MARCHAND DE MUSIQUE, Etc.,
à Québec, rue St. Jean,

Offre en vente Receptions caractéristiques pour le Piano, doigts et spécialement composées pour la moyenne force, par J. Leybach.

No. 1, Rondino. -- No. 2, Aubade. -- No. 3, Sous le rocher. -- No. 4, Tyrolienne. -- No. 5, Danse des Nymphes. -- No. 6, U. Puit-lam. -- No. 7, Nouria. -- No. 8, Les Bayadères. -- No. 9, Chanson irlandaise. -- No. 10, Anna Bolena. -- No. 11, L'Elisire d'Amour.
26 novembre 1870.